



Source du Doubs à Mouthe
Crédit photos : Marvin AVILA

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS &
MONTAGNES
DU HAUT-DOUBS



SOMMAIRE

Environnement

- De grands projets en cours et à venir
- Eau potable : nouvelle compétence de la CCLMHD
- Le service déchets se renouvelle
- Mieux comprendre sa facture déchets
- L'Espace Naturel Sensible(ENS) du Mont d'Or

PAGE 3

Aménagement du territoire

- Un gymnase aux Longevilles-Mont-d'Or
- Une Maison de santé à Oye-et-Pallet

PAGE 15

Mobilités

- Un enjeu majeur de notre territoire
- Plans des transports
- Lignes transfrontalières
- Lignes côtés français

PAGE 18

Economie

- Aides à l'immobilier d'entreprise

PAGE 22

Tourisme

- Le Master Plan du Haut Doubs officiellement signé

PAGE 23

Culture et Vie associative

- Le maintien du soutien aux associations

PAGE 24

Jeunesse

- La reconduction des projets éducatifs locaux (PEL)
- Le pass saison

PAGE 25

Affaires Scolaires

- Un paysage éducatif stable mais contrasté
- La dérogation scolaire : une solution encadrée
- Mise en oeuvre d'un nouveau soutien infirmier dans nos écoles
- Sécurité en milieu scolaire : déploiement des mallettes PPMS

PAGE 26

Urbanisme

- Urbanisme : Une compétence communale
- Le service urbanisme : L'instruction des dossiers pour le compte des communes
- Un service à l'écoute des administrés

PAGE 29

Le Président, Jean-Marie Saillard, les Vice-présidents et l'ensemble des élus de la Communauté de Communes vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2026.



Illiwap : La CCLMHD connectée !

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs est présente sur l'application mobile Illiwap !

Déjà utilisé par certaines communes du territoire, cet outil permet, de manière très simple et intuitive, de suivre en temps réel l'actualité de votre commune et/ou intercommunalité depuis votre smartphone.

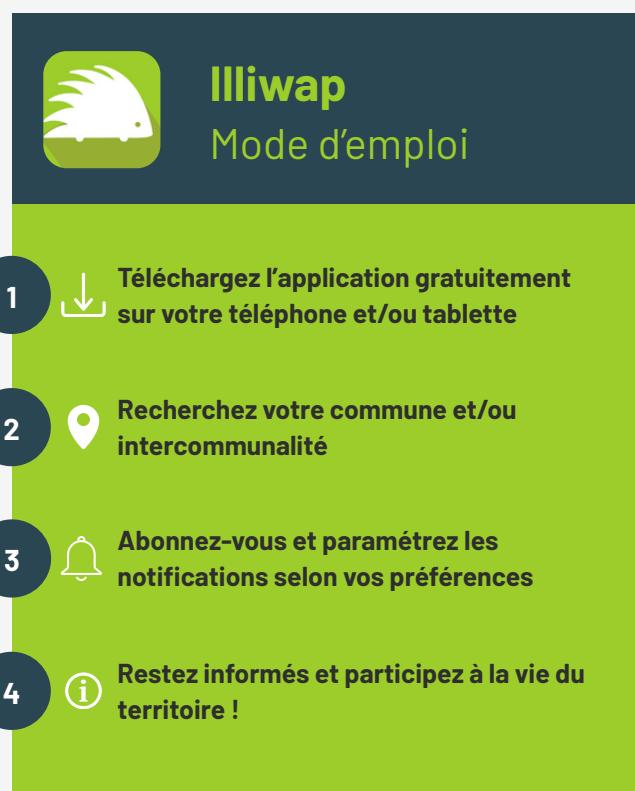
La CCLMHD a investi dans cet outil de communication afin de fluidifier l'information et de permettre aux communes qui le souhaitent d'être représentées numériquement via un abonnement mutualisé.

Avec Illiwap, accédez à l'ensemble des informations de votre territoire :

- ✓ **les actualités locales et intercommunales :** travaux en cours, projets, évènements programmés, etc.
- ✓ **l'agenda :** festivités, animations, réunions publiques, etc.
- ✓ **la carte interactive :** recherchez des idées de sorties (restaurants, hôtels, activités sportives ou culturelles, etc.).

Au-delà de l'information, devenez acteurs de votre territoire :

- **Signalez des problèmes** (chutes d'arbres, déchets sauvages, etc.) ;
- **Faites entendre votre voix grâce à la boîte à idées.**



Illiwap
Mode d'emploi

- 1  Téléchargez l'application gratuitement sur votre téléphone et/ou tablette
- 2  Recherchez votre commune et/ou intercommunalité
- 3  Abonnez-vous et paramétrez les notifications selon vos préférences
- 4  Restez informés et participez à la vie du territoire !

Application smartphone disponible sur Android (Play Store), iOS (AppStore) et Google (Google Play). Elle est entièrement gratuite pour l'utilisateur, sans publicité, sans collecte de données personnelles.

Téléchargez l'application Illiwap pour suivre notre actualité !





Environnement

De grands projets en cours et à venir

Tour du Lac - Schéma directeur du Tour du lac

Gellin - Réhabilitation STEP*

STEP* : Station d'Epuration





Oye-et-Pallet - Etude sur une future STEP

Jougné - Mise en séparatif rue du Mont Ramey

Les Hôpitaux-Neufs - Mise en séparatif route du Miroir

Métabief - Réfection du réseau assainissement rue du Village

Longevilles-Mont-d'Or - Schéma directeur du Mont d'Or





Du changement pour les usagers en ANC*

Depuis la Loi LEMA (2006) les contrôles des installations ANC par le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) sont obligatoires. Le service a contrôlé (ou fait contrôler) l'ensemble des ANC fin 2025. Il s'agit d'une obligation posée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Une fois l'ensemble des premiers contrôles gracieusement réalisé, le service a l'obligation de réitérer le contrôle, au maximum tous les 10 ans et lors de chaque vente (réalisation d'un diagnostic de moins de 3 ans pour la vente d'une habitation, Loi GRENELLE II de 2010).

Afin de couvrir les frais de contrôle décennal, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer une redevance de 30€ TTC par an et par installation à compter de 2026 (délibération du 22 juillet 2025).

Au même titre que les abonnés en assainissement collectif, une non-conformité pourra entraîner un courrier de mise en demeure pour la réalisation des travaux et, le cas échéant, aboutir à une pénalité financière (Quadruplement de la redevance, règlement ANC).

Facturation des usagers en assainissement collectif

A compter de 2026, vous recevrez deux factures :

- ➔ Une facture concernant la part fixe au printemps
- ➔ Une facture concernant la part variable (m³) à l'automne.

ANC* : Assainissement Non Collectif, qui n'est pas relié au réseau.

Des panneaux solaires sur les STEP

Après la STEP du Mont d'Or, la Communauté de Communes a engagé des études en lien avec le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED) pour installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments dont elle est propriétaire.

Ces études tenaient notamment compte, bâtiment par bâtiment de :

- ➡ La surface de toiture disponible. C'est une évidence, mais la production est proportionnelle à la surface installée.
- ➡ L'exposition et les éventuels obstacles. Certaines toitures sont trop souvent à l'ombre, ce qui grève rapidement la performance.
- ➡ La consommation des installations. L'autoconsommation reste le mode de fonctionnement privilégié, sachant que le prix de rachat des surplus est actuellement très bas.

➡ Le dimensionnement des charpentes. Les panneaux représentent un surpoids non négligeable ; il est nécessaire de vérifier préalablement si le dimensionnement des édifices est suffisant pour les supporter.

Compte tenu de ces divers paramètres, le choix s'est finalement porté sur un équipement des stations d'épuration de Jougne (67kWc), Gellin (74kWc) et Chapelle des Bois (28kWc).

C'est donc une puissance totale de 169kWc qu'il est prévu d'installer pour un montant d'investissement de 134 832 € HT.

C'est l'entreprise Jura Energie Solaire qui est retenue pour réaliser l'ensemble des travaux.

Les installations seront vraisemblablement opérationnelles à l'été 2026.





Risque de boucher les canalisations



Risque de détériorer le système sanitaire



Intervention coûteuse



Risque de pollution

“LES LINGETTES
SE JETTENT,
MAIS PAS
DANS LES
TOILETTES !”



Les lingettes, rouleaux de papier, gants, protections périodiques, etc. ne se jettent pas dans les toilettes

même lorsqu'ils sont biodégradables!

Eau Potable : Nouvelle compétence de la CCLMHD

La compétence eau potable et la Loi NOTRe

La Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait la prise de la compétence eau potable par les communautés de communes au 1er janvier 2026. Cependant, la Loi du 11 avril 2025 est venue assouplir ce transfert en supprimant son caractère obligatoire.

Malgré tout, la CCLMHD avait initié les démarches dès 2022, notamment une étude préalable au transfert. Pour valider cette initiative, le Conseil communautaire a été interrogé et par délibération du 15 avril 2025, il s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence eau potable (31 voix pour, 14 voix contre, 1 abstention). Elle sera effective au 1er janvier 2026 (arrêté préfectoral 25-2025-07-31-00008 du 31 juillet 2025)

La mise en oeuvre efficace de cette nouvelle compétence

Pour garantir la bonne mise en œuvre de cette nouvelle compétence, la Communauté de Communes s'est activement préparée.

Elle a recruté un nouvel agent, Monsieur Gaétan MONNIN, qui occupera le poste de Responsable de l'alimentation en eau potable. Il sera chargé d'assurer l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire et veillera, à ce titre, à proposer et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour gérer l'eau en fonction des besoins présents et futurs.

De leur côté, les statuts et le règlement du service ont été validés cet automne en Conseil communautaire et un nouveau budget sera créé pour l'exercice 2026. Enfin, le patrimoine affecté à la gestion de l'eau a été transféré des

communes vers la liste des abonnés sur la facturation communautaire.

De grands travaux programmés !

Le schéma directeur eau potable lancé par la Communauté de Communes et lancé le 15 avril 2025, a permis de déterminer l'ensemble des travaux et aménagements nécessaires.

Ces derniers représentent selon les premières estimations, près de 3 millions d'euros par an sur les dix premières années (2027-2036) :

- Changement des réseaux défaillants sur l'ensemble des communes ;
- Pose de compteurs à télérèlage ;
- Centralisation de la gestion des réseaux ;
- Sécurisation de l'ensemble des communes par l'utilisation de ressources connues mais non exploitées et/ou la recherche de nouvelles, ainsi que la réalisation d'interconnexions entre communes..

Quels changements pour les usagers ?

Les tarifs H.T. resteront inchangés pour 2026* mais seront de nouveau délibérés en 2027

- Mes factures eau et assainissement me seront adressées directement par la Communauté de Communes
- Deux factures me seront adressées : la part fixe au printemps et la part variable à l'automne
- Un courrier d'information me sera adressé me fournissant un numéro de contact en cas de problème et un second en cas d'urgence (fuite, etc.)

*Le budget eau potable de la CCLMHD étant soumis à la T.V.A. (5,5%), les factures devront l'intégrer.

Le service déchets se renouvelle

L'accès à la déchèterie de Labergement-Sainte-Marie se fluidifie

En 2024, la CCLMHD a modifié les horaires d'accès à la déchèterie de Labergement-Sainte-Marie, ce qui a permis de fluidifier les entrées, et de réduire de façon significative les bouchons qui se formaient sur la départementale.

En 2025-2026, la collectivité va poursuivre la modernisation de l'entrée de cette déchèterie en mettant en place un système de contrôle d'accès automatisé, permettant ainsi

d'améliorer la prise en charge des usagers et d'avoir une comptabilisation en temps réel des passages sur la déchèterie. Les usagers pourront également connaître leur nombre de passages à l'année.

Cela permettra donc, à terme, d'avoir une meilleure connaissance des habitudes des usagers sur le territoire, et donc de pouvoir, si besoin, adapter le service en fonction de la fréquentation.

Acquisition d'une nouvelle Benne à Ordures Ménagères !

Le camion de collecte des déchets, aussi appelé Benne à Ordures Ménagères, ou BOM, utilisé par la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs pour ramasser les déchets dans les points d'apport volontaire, montrait des signes de fatigue depuis quelques années. C'est pourquoi, en 2022, la collectivité a commandé un nouveau véhicule pour assurer la relève. Après de multiples péripéties, le nouveau camion de ramassage est finalement arrivé en avril 2025 !



Ce nouveau véhicule permettra de prendre le relais de l'ancien, mais également d'assurer une partie de la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

Si vous habitez dans les communes de La Planée, Malpas ou Remoray Bougeons, vous pourrez voir ce véhicule collecter vos poubelles, à l'aide des lève-conteneurs présents à l'arrière de la benne, tandis que des colonnes d'apports situées sur les autres communes seront collectées à l'aide de la grue.

MIEUX COMPRÉNDRE SA FACTURE DÉCHETS



Déchèteries

exploitation des déchèteries,
expédition des déchets et
valorisation



Ordures ménagères

collecte des bacs, valorisation
énergétique à Pontarlier



Emballages et papiers

collecte des bacs, tri et mise
en balles à Pontarlier,
expédition vers les filières de
recyclage



Sensibilisation

mise en place d'actions de
réduction des déchets
(compostage, couches
lavables, etc.), conseils sur le
tri, animations, etc.



Services administratifs

distribution et maintenance
des bacs, gestion des
emménagements, service
usagers, facturation, etc.



Verre / Textiles

collecte des bornes,
valorisation des matériaux

PROTOXYDE D'AZOTE

**UNE BOMBE DANS VOTRE
POUBELLE !**

Depuis quelques années, la présence de bonbonnes de protoxyde d'azote se multiplie dans les ordures ménagères. Ces cartouches, à l'origine prévues pour la cuisine (notamment la crème chantilly), sont détournées de leur utilisation première pour servir de gaz hilarant, et sont très prisées des jeunes. **Outre le danger grave pour la santé** de ceux qui s'en servent tel quel, **le risque perdure une fois la cartouche mise à la poubelle.** En effet, les bonbonnes ne se vident jamais complètement et **gardent toujours un peu de gaz.** Or, les déchets ménagers sont **envoyés à l'incinération.** Une fois dans le four du centre de traitement, **les cartouches de gaz gonflent puis éclatent sous l'effet de la chaleur,** créant une **explosion** qui peut être très dangereuse !



Que faire si vous avez ce genre de déchets ?

Rien de plus simple : il suffit de les apporter en déchèterie, où elles seront dirigées vers une filière adaptée et sécurisée.



LE RÉEMPLOI QUI CHANGE LA DONNE SUR NOTRE TERRITOIRE !



Et si on arrêtait de remplir nos poubelles pour rien ?

EVÈNEMENTS : OPTEZ POUR LE ZÉRO DÉCHETS SANS PRISE DE TÊTE

Marre des montagnes de gobelets jetables après chaque fête ?

Avec Comtois Rends Moi, vous louez vos contenants, vous profitez de votre événement... et on s'occupe du lavage. Gobelets, assiettes, bols, plateaux repas, barquettes de frites : nous répondons au mieux à vos besoins.

Repas associatifs, festivals, anniversaires : vos événements n'ont jamais été aussi responsables... ni aussi pratiques ! Nous pouvons également laver vos propres contenants réemployables : fini la corvée de vaisselle !

Avec Comtois Rends Moi,
vous...

- ✓ Réduisez l'impact environnemental de votre événement tout en évitant de stocker de la vaisselle toute l'année ;
- ✓ Soutenez l'entrepreneuriat local et les circuits courts ;
- ✓ Diminuez vos déchets ;
- ✓ Participez à l'insertion par le travail de personnes en situation de handicap grâce au partenariat de l'opération avec l'ESAT de la Bergerie.

PROFESSIONNELS : LE RÉEMPLOI DEVIENT SIMPLE

Producteurs, restaurateurs, traiteurs : vous voulez franchir le cap du réemploi sans que ça devienne un casse-tête ?

Comtois Rends Moi vous accompagne dans la mise en place de bocaux et barquettes réutilisables pour vos plats à emporter.

Choix des contenants, organisation du retour, lavage professionnel : vous gagnez en image, vous réduisez vos déchets... et vos clients adorent.

Chiffres clés

- 👉 150 événements accompagnés
- 👉 250 000 contenants loués
- 👉 8 types de contenants proposés
- 👉 Un partenariat avec l'ESAT de la Bergerie

L'Espace Naturel Sensible (ENS) du Mont d'Or

Le Mont d'Or, point culminant du Département du Doubs, est un lieu emblématique du territoire de la Communauté de Communes et bien au-delà. Il est aussi un patrimoine naturel sensible, soumis à de nombreux aléas. Il mérite à ce titre une attention particulière.

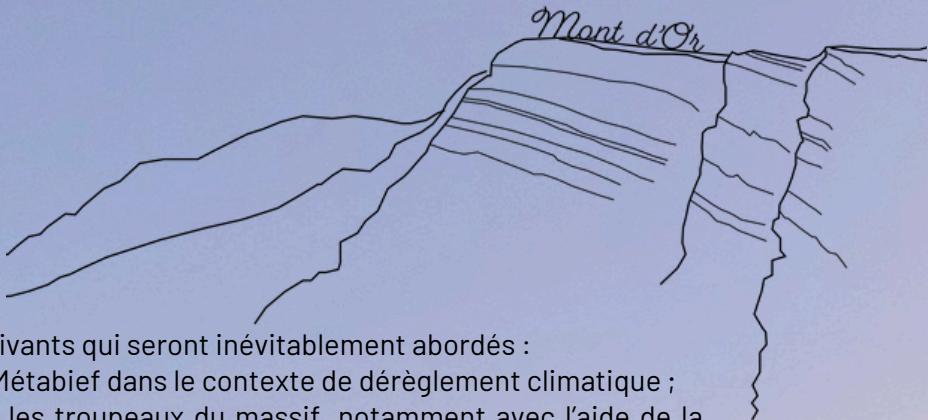
C'est ainsi qu'il a été qualifié comme Espace Naturel Sensible (ENS). Le Département du Doubs, compétent pour sa gestion a sollicité les communes concernées et la Communauté de Communes afin que cette dernière s'implique plus directement dans la coordination et l'animation de cet ENS.

Ces collectivités ont délibéré unanimement de manière favorable et une commission dédiée a été créée à la Communauté de Communes à l'automne 2025.

Un comité de pilotage verra aussi le jour prochainement afin de réunir tous les interlocuteurs légitimes à siéger dans ce dossier dont :

- Les organisations et institutions environnementales ;
- Les associations de chasse ;
- Les forestiers ;
- Les agriculteurs ;
- Les représentants du sport/tourisme de plein air dont le Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Les sujets à traiter sont pléthoriques, sachant que le massif subit une pression particulière et l'objectif final est de produire un plan de gestion qui soit consensuel et équitable pour toutes les parties



On peut notamment citer les sujets suivants qui seront inévitablement abordés :

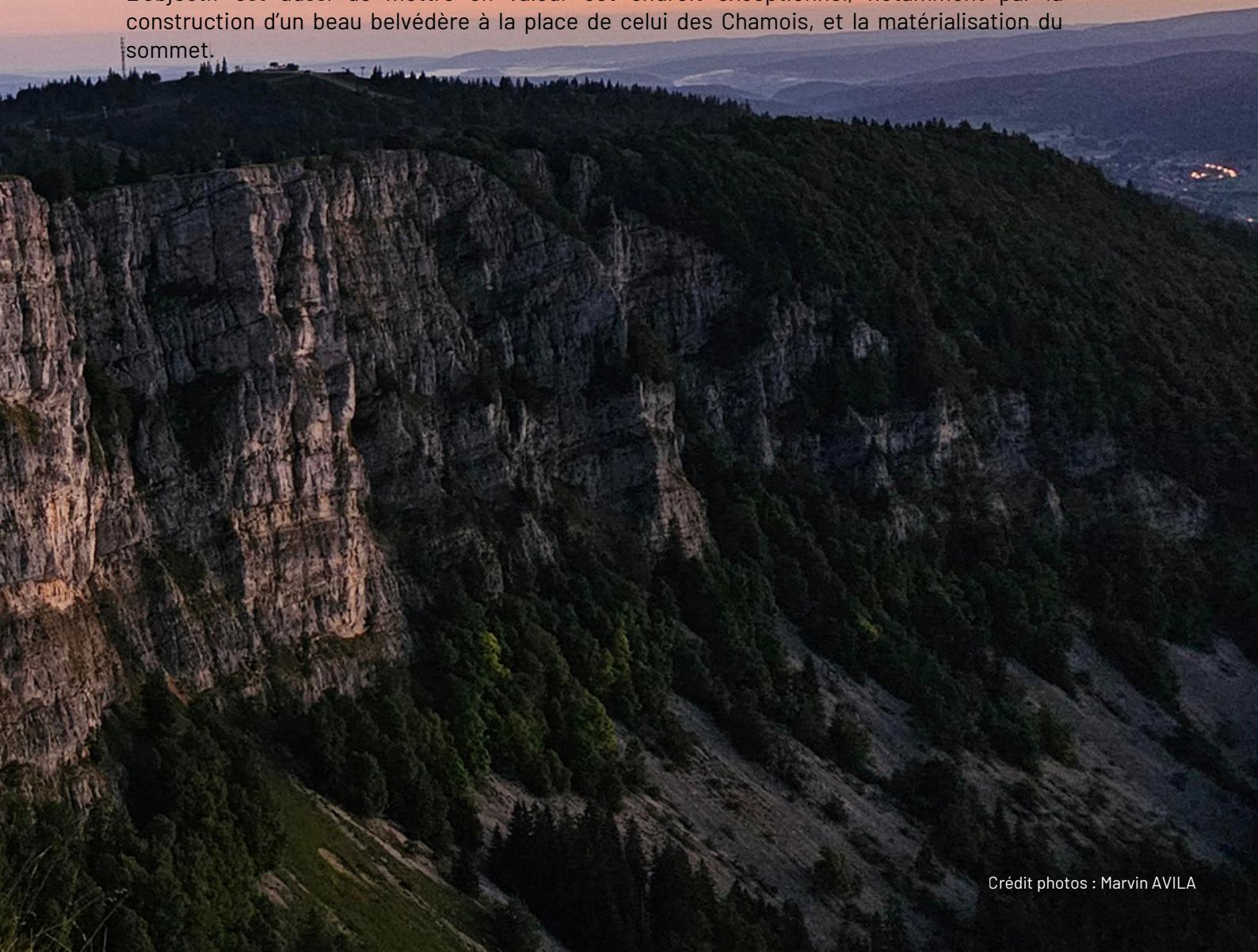
- La transformation de la station de Métabief dans le contexte de dérèglement climatique ;
- L'adduction en eau pour alimenter les troupeaux du massif, notamment avec l'aide de la réserve collinaire ;
- La préservation de la faune et de la flore, mais aussi du patrimoine historique et archéologique ;
- La mutation des forêts en lien avec l'épidémie de scolytes.

Il faudra aussi définir plus précisément le périmètre de l'Espace Naturel Sensible, sachant qu'il n'est pas arrêté à ce jour.

Une première action « sans regret » est d'ores et déjà menée pour engager la démarche : la réhabilitation du sentier des crêtes. Une étude est en cours en lien avec les services du Département afin de déterminer les meilleures opportunités pour :

- Canaliser les promeneurs ;
- Eviter au maximum la gêne pour le milieu pastoral ;
- Préserver les pelouses d'altitude et le patrimoine archéologique.

L'objectif est aussi de mettre en valeur cet endroit exceptionnel, notamment par la construction d'un beau belvédère à la place de celui des Chamois, et la matérialisation du sommet.





Aménagement du territoire

Un gymnase aux Longevilles-Mont-d'Or

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs compte actuellement un seul gymnase sur son territoire : celui du collège de Mouthe. Les élus ont pris la décision d'en construire un second sur la partie nord du territoire.

Après une consultation des communes sur la disponibilité d'une assiette foncière suffisante pour accueillir une telle construction, c'est finalement le site de l'ancien camping des Longevilles-Mont-d'Or qui a été retenu.

L'objectif de ce gymnase sera principalement d'accueillir les scolaires du territoire, mais aussi de développer la pratique associative, notamment sur les sports collectifs (basketball, handball...).

L'équipement devra être polyvalent et capable d'accueillir des compétitions au niveau départemental, voire régional.

Deux options seront aussi étudiées : la construction d'un dojo et d'un mur d'escalade, toujours dans un souci de complémentarité avec les équipements existants.

Au printemps 2026, après la notification de l'architecte retenu, les associations du territoire seront concertées afin de les

informer du projet, et de l'aménager dans la limite du possible selon leurs besoins spécifiques.

Un espace de stationnement d'une centaine de places sera quant à lui aménagé. Il sera

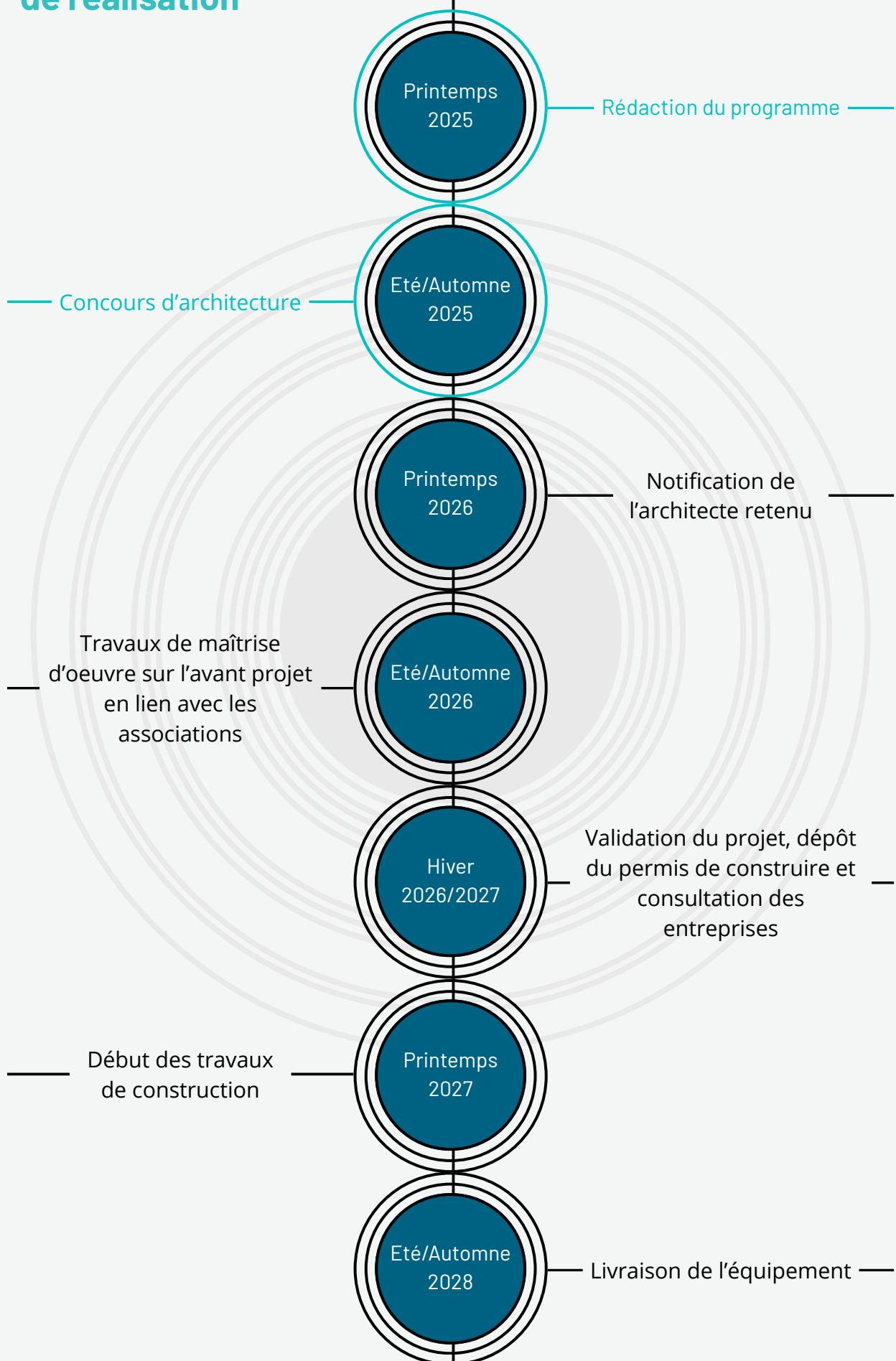
mutualisé avec la salle de convivialité attenante, voire l'école que la commune pourrait construire sur ce même site.

La configuration permet d'imaginer facilement la circulation des bus et autres usagers par la rue de la Gare, pour éviter d'engorger la rue du Doubs, plus résidentielle.

Côté fonctionnement, la Communauté de Communes souhaite un bâtiment sobre et efficace, avec des performances énergétiques conformes à la RE2020. S'agissant des fluides et des énergies, le bois déchiqueté est pour le moment fléché comme énergie principale, mais des études seront menées notamment pour envisager de la géothermie et/ou du photovoltaïque.

S'agissant du budget, c'est une enveloppe de 3.5 millions d'euros, hors taxes et hors options qui est prévue à ce stade de l'opération.

Calendrier prévisionnel de réalisation





Crédit photos : Marvin AVILA

Une Maison de santé à Oye-et-Pallet

L'accès aux soins : une problématique nationale

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (D.R.E.E.S.) a observé une dégradation de l'accessibilité aux soins , tendance également confirmée par l'enquête IPSOS menée en 2024 pour la Fédération Hospitalière de France.

Dans les faits, cela se traduit par l'allongement des délais pour obtenir un rendez-vous et la surcharge des services d'urgence, poussant de nombreuses personnes à renoncer à consulter un professionnel de santé.

La Communauté de Communes n'échappe pas à cette réalité, encore accentuée par sa proximité avec la Suisse qui attire un grand nombre de praticiens. L'enjeu est donc majeur, et les élus communaux et intercommunaux sont déterminés à y faire face. L'objectif ? Proposer un réseau cohérent de l'offre de soins sur le territoire, articulé autour de trois pôles :

- ➔ Mouthe
- ➔ Oye-et-Pallet
- ➔ Les Hôpitaux-Neufs

La mise en œuvre dépend toutefois d'une équipe de professionnels de santé prête à s'engager.

À Oye-et-Pallet, l'équipe était déjà constituée avec un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé, ce qui a permis de se lancer.

Début des Travaux de la Maison de Santé

Les travaux de construction de la maison de santé ont commencé au printemps 2025, sous la direction du Cabinet ARCHIDIUM, choisi comme maître d'œuvre pour ce projet.

Célébration de la première pierre

Une cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu en septembre 2025, offrant l'occasion de remercier les financeurs de ce projet, dont le coût est estimé à un peu plus de 2 millions d'euros :

- L'État ;
- La Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le Département du Doubs ;
- Le SYDED.

Il convient également de mentionner la Commune d'Oye-et-Pallet, qui a cédé la parcelle destinée à ce projet pour un euro symbolique.

La réception des travaux est prévue pour 2026, avec l'espoir que ces nouveaux locaux favoriseront l'arrivée de nouveaux praticiens.



Mobilités

Un enjeux majeur sur notre territoire



La mobilité représente un défi majeur pour les territoires ruraux comme le nôtre. Se déplacer pour aller au travail, se divertir, rendre visite à des proches, faire du sport ou se soigner est essentiel à la vie des habitants du Haut-Doubs.

Que ce soit en voiture, à vélo ou à pied, nous avons besoin de nous déplacer chaque jour. Conscient que la voiture demeure le principal moyen de transport pour les habitants, le plan des transports vise à fournir des informations sur les lignes de transports en commun actuellement disponibles sur notre territoire, souvent peu connues et peu diffusées.

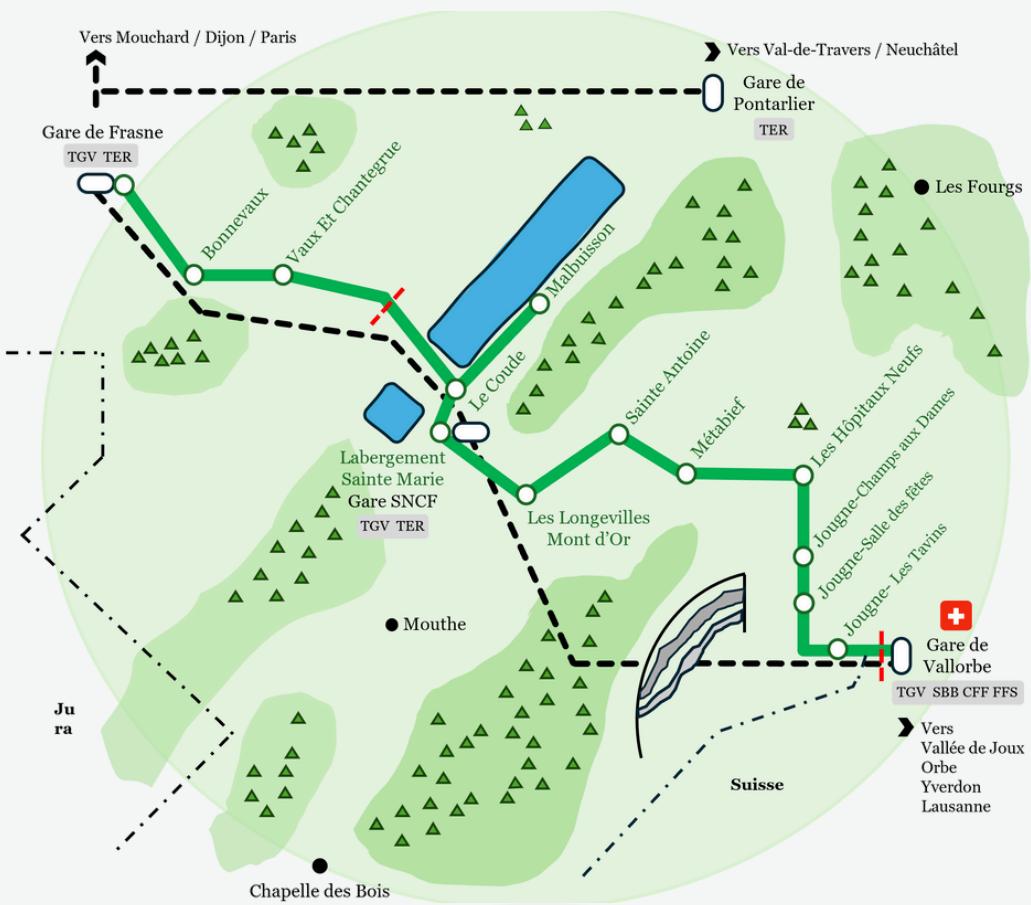
Parallèlement, la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs a lancé plusieurs études pour améliorer les mobilités sur le territoire. Étant donné que la mobilité ne peut se limiter à notre secteur, nous collaborons aujourd'hui avec le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs, qui regroupe cinq Communautés de Communes du Haut-Doubs, ainsi qu'avec nos homologues suisses sur ces questions.

La CCLMHD élargit les offres de mobilité dans son territoire avec la mise en place, cette année, d'un réseau d'autostop « Rezo Pouce » permettant de covoiturer en tant que conducteur ou passager via une application mobile dédiée. De plus, la CCLMHD lance une étude pour élaborer son schéma directeur cyclable, offrant une nouvelle manière de se déplacer sur notre territoire.

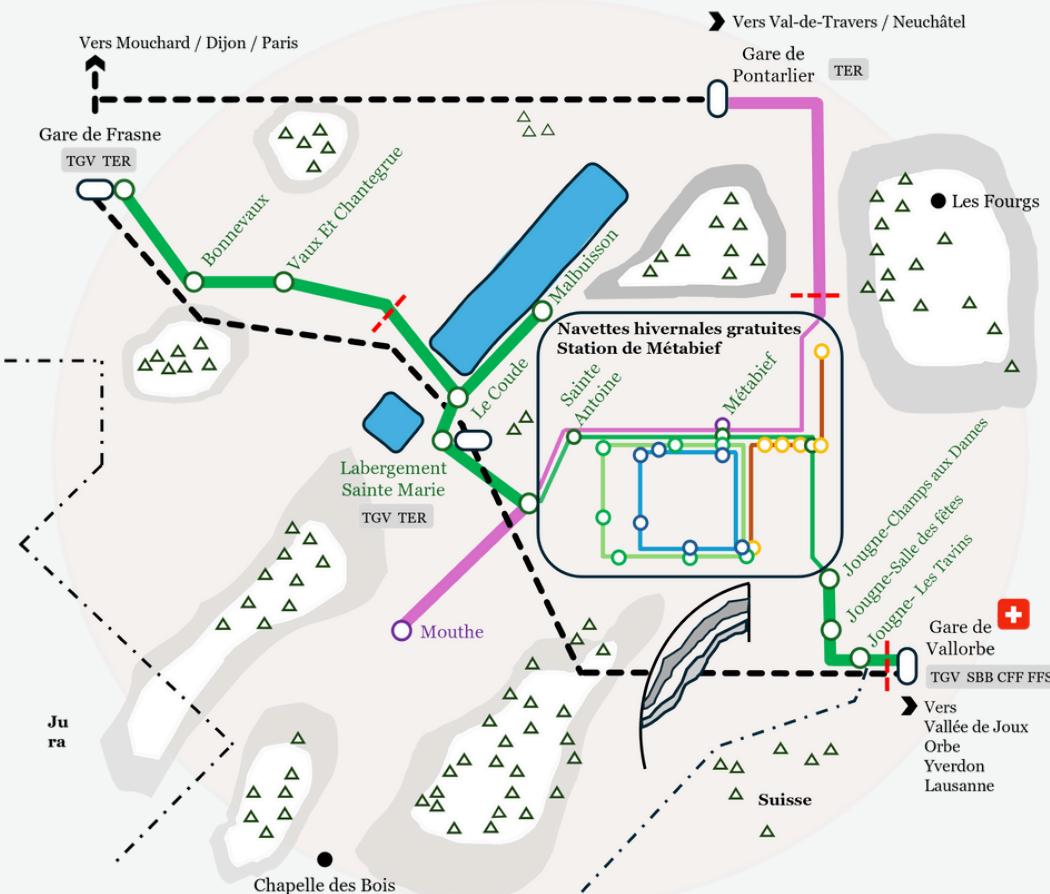
Pour toutes informations complémentaires, demandes ou retours, rendez-vous sur notre site internet www.cclmhd.fr, dans la rubrique Mobilité « Contacter le Service ».

Plan des transports en commun

Carte annuelle



Carte hivernale



Lignes transfrontalières



Temps de trajet moyen en train : 20min moyen en bus: 1h

→ Direction Vallorbe

Horaires du lundi au vendredi

★ Mise en service tous les jours de la semaine

	TGV				TGV				Sauf vendredi				TGV	
	*	05h18	06h00	06h18	10h42	10h49	14h42	14h49	16h43	17h55	19h22	19h22	20h42	20h49
* Correspondance Pontarlier	*													
Gare de Frasne														
Le Coude							11h09		15h09			19h42		21h09
Malbuisson							11h13		15h12			19h45		21h12
Labergement-Sainte-Marie	05h28	06h23	06h28			11h18		15h18			19h51	19h44		21h18
Les Longevilles-Mont-d'Or						11h29		15h29			20h02			21h29
Saint-Antoine		06h31				11h33		15h33			20h06			21h33
Métabief						11h37		15h37			20h10			21h37
Les Hôpitaux-Neufs		06h36				11h41		15h41			20h14			21h41
Jougne Champs aux dames		06h42				11h45		15h45			20h18			21h45
Jougne mairie														
Les Tavins		06h46							15h48					
Gare de Vallorbe	05h37	06h55	06h37	10h57				14h58	16h15	16h58	18h11		20h14	20h58

→ Direction Frasne

Horaires du lundi au vendredi

★ Mise en service tous les jours de la semaine

③ Circule uniquement en période scolaire

	TGV				TGV				TGV				
	③	05h48	05h54	06h48	★	08h00	★	12h58	★	16h20	16h58	17h20	18h20
Gare de Vallorbe													
Les Tavins				06h04									
Jougne			06h07		07h07			12h07		16h07	16h35		
Jougne Champs aux dames													
Les Hôpitaux-Neufs			06h14		07h14			12h12		16h14	16h41		
Métabief			06h17		07h17			12h14		16h17			
Saint-Antoine			06h21		07h21			12h19		16h21	16h46		
Les Longevilles-Mont-d'Or			06h23		07h23			12h23		16h23			
Labergement-Sainte-Marie			06h33		07h33			12h34		16h33	16h54	17h30	18h30
Le Coude			06h36		07h36			12h36		16h36			
Malbuisson			06h40		07h41			12h40		16h41			
Gare de Frasne		06h04	07h05	07h04	08h05	08h17	13h05	13h16	17h05	17h17	17h16	17h39	18h39-(18h47)

* Correspondance Pontarlier

(uniquement le vendredi)

*

Vous pourrez retrouver l'ensemble des horaires sur le site internet de MOBIGO, notamment d'autres correspondances.

Lignes côté français

Ligne Mobigo LR 203 Besançon <> Pontarlier <> Mouthe

○ Du 1er décembre au 15 mars

→ Direction les stations de ski de Métabief et Mouthe

Lundi au vendredi uniquement pendant les vacances scolaires

Week ends hors et pendant les vacances scolaires

	LUNDI- VENDREDI	LUNDI- VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Pontarlier	08h44	17h40	09h19	17h40
Métabief village	09h09	16h54	09h44	16h54
Mouthe village	09h29	16h34	10h04	16h34
Mouthe station	09h33	16h30	10h08	16h30

Chaque année, désormais,
du 1er décembre au 15 mars
Mobigo propose une
prolongation de sa ligne 203
vers Métabief et Mouthe.

CCLMHD Navettes hivernales gratuites station de Métabief

○ Vacances scolaires et weekend janvier février

→ Direction la station de ski de Métabief

- Lignes internes Métabief
Rotation toutes les 10 minutes
- Ligne Les Hôpitaux-La Seigne
Rotation toutes les 15 minutes



Le plan détaillé des navettes
hivernales est à retrouver sur notre
site internet via ce QR code

La CCLMHD élargie les offres de mobilité sur son territoire :



Retrouvez prochainement le nouveau réseau d'autostop
Rezo Pouce.

Covoiturez en tant que conducteur ou passager grâce à
l'application Mobicoop sur l'ensemble de notre territoire.

Economie

Aides à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, en partenariat avec le Département du Doubs depuis maintenant 2 ans, accompagne économiquement les porteurs de projets du territoire.

Les années précédentes les aides accordées ont permis de voir fleurir des projets tournés vers les hébergements touristiques et le développement d'activités économiques.

Aujourd'hui les aides proposées par la Communauté de Communes se sont ouvertes à de nouveaux bénéficiaires.

Pour rappel, la Communauté de Communes soutenait pour tous nouveaux projets économique portant sur :

- la construction, l'acquisition, l'extension et la restructuration immobilière.

Ainsi a partir de cette année, ces aides bénéficieront :

- aux professionnels de santé.
- aux projets de dernier commerce rural.

Vous retrouverez toutes les informations concernant les critères d'éligibilité au sein du nouveau règlement des aides économiques, disponible sur notre site internet.

Si vous êtes porteur d'un projet au sein de notre territoire, veuillez vous adresser aux contacts suivants :



mobilites@cclmhd.fr

06.09.37.91.70

Montant de l'aide Communauté de Communes :

Taux de 10% du montant HT éligible plafonné sur 100 000€





Tourisme

Le Masterplan du Haut Doubs officiellement signé

Le MASTERPLAN, schéma stratégique en faveur de la transition du tourisme et des loisirs jusqu'en 2040 est adopté sur le territoire du Pays du Haut-Doubs. Il comprend 32 projets transversaux et territoriaux visant à renforcer l'attractivité du territoire, tout en s'adaptant aux enjeux climatiques, en préservant les espaces naturels et en soutenant la vitalité locale.

Ce schéma directeur a été signé officiellement le 14 octobre 2025 en présence des représentants de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs, des cinq intercommunalités partenaires et du Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Plus de 150 acteurs du territoire issus des filières du tourisme, des loisirs et de la culture se sont mobilisés et ont participé activement à de nombreuses séances de pilotage, d'ateliers, de groupes de travail et de communautés d'acteurs. Les profils étaient variés : agents de l'Etat, élus et techniciens des collectivités (Région, Département, intercommunalités), partenaires (Banque des territoires), structures privées (socioprofessionnels, associations), société civile.

Le Masterplan fixe le cap pour les années à venir en structurant le tourisme et les loisirs autour de piliers essentiels : gouvernance, coopération, hébergements, mobilités, compétences, communication, activités de pleine nature, valeurs et culture vivante, patrimoine matériel et immatériel.

S'agissant plus particulièrement du territoire de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs, les projets suivants sont notamment mis en avant :

- La mise en valeur du site du Mont d'Or, en lien avec la démarche Espace Naturel Sensible.
- Le renouvellement des expositions de la Maison de la Réserve.
- La valorisation du pôle nordique de Chaux Neuve.
- L'axe cyclable Pontarlier - Vallorbe.

D'une manière plus générale, ce Masterplan vient prendre la suite du Contrat de Station co construit avec la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour la période 2019/2023, en élargissant le cercle d'action à l'échelle du Pays du Haut Doubs.





Culture et Vie associative

Le maintien du soutien aux associations

Cette année encore, la Communauté de Communes a renouvelé son engagement envers les associations de son territoire, en allouant un budget de près de 490 000 € pour leur fonctionnement et leurs manifestations.

L'accompagnement des associations face au changement climatique : l'exemple de l'ASNI

L'Association du Site Nordique International de Chaux-Neuve, connue pour ses événements et compétitions hivernales de grande envergure, doit faire face au manque de neige. Souhaitant mettre en avant le site des tremplins, elle propose depuis 2024 son *Grand Prix d'Été de Combiné nordique*, qui a rencontré un vif succès et a été reconduit en 2025.

Le soutien essentiel aux associations artistiques

L'association OPALE* a mené en 2024 une enquête nationale sur les associations culturelles employeuses**. Cette étude met en exergue une affectation durable des activités artistiques et culturelles suite à la crise de la Covid-19, entraînant une diminution du nombre d'associations, en particulier les plus petites, qui n'ont pas de personnel permanent. Les associations plus grandes et mieux structurées ont réussi à subsister, mais le secteur demeure vulnérable, surtout dans le contexte budgétaire actuel marqué par une réduction des soutiens.

Ces associations jouent un rôle crucial dans la vie locale, tant sur le plan économique que touristique. Elles favorisent également le lien social. Pour cette raison, la Communauté de Communes a décidé de renouveler son soutien pour l'année 2025, dans le but de pérenniser leurs actions et de leur permettre de se développer, car la structuration de l'association est un gage de stabilité.

Dans cette optique, une convention a été signée avec l'association des Amis de la Réserve du Lac de Remoray pour l'octroi d'une subvention.

Habituellement, la Communauté de Communes apporte son soutien pour les différentes manifestations qu'elle organise tout au long de l'année. Pour 2025, ce soutien est élargi à un projet d'envergure : la rénovation de la muséographie et l'amélioration de l'accueil du public.

Ce projet fait suite à un état des lieux mettant en lumière le déclin des visites du musée de la Maison de la Réserve. L'objectif est donc de redynamiser l'activité en proposant de nouvelles expositions dans une ambiance plus immersive et avec une identité plus marquée de façon à booster la visibilité auprès du public.

Pour ce faire, l'association a sollicité ses potentiels partenaires financiers. La Communauté de Communes, consciente du rôle essentiel de l'Association portant à la fois sur la gestion de la Réserve mais également sur la sensibilisation à la préservation de l'environnement a répondu à l'appel.

*Association OPALE : Organisation pour Projets ALternatifs d'Entreprises créée en 1988 et intervenant auprès des associations et plus largement des porteurs de projets artistiques et culturels ainsi qu'auprès de ceux qui les accompagnent (collectivités locales, Etat, etc.).

** "Les associations culturelles employeuses après la crise de la Covid-19 : un paysage contrasté qui tend à se polariser", enquête publiée par l'Association OPALE, juillet 2025

➤ Jeunesse

La reconduction des projets éducatifs locaux (PEL)

Les Projets Éducatifs Locaux (PEL), qui offrent des activités aux jeunes du territoire pendant la journée ou la demi-journée durant les vacances, ont été reconduits pour 2025. Ils s'accompagnent d'un budget d'environ 20 000 € et visent des objectifs constants :

- ✓ **Renforcer la découverte** et l'accès des enfants et des jeunes aux activités sportives, culturelles, etc.
- ✓ **Valoriser la participation** des enfants et des jeunes.
- ✓ **Faciliter l'intégration** de tous les enfants et jeunes.

Pass saison

La Communauté de Communes a à cœur de promouvoir la pratique du ski nordique, discipline emblématique du territoire. Elle prend donc en charge 50% du coût du pass saison Massif du Jura pour les jeunes pour un coût de près de 14 000 € en 2024.

	de 5 à 15 ans		de 16 à 21 ans	
	sans prise en charge CCLMHD	avec prise en charge CCLMHD	sans prise en charge CCLMHD	avec prise en charge CCLMHD
Pass saison plein tarif	50 €	25 €	130 €	65 €
Pass saison promo	45 €	22.50 €	110 €	55 €





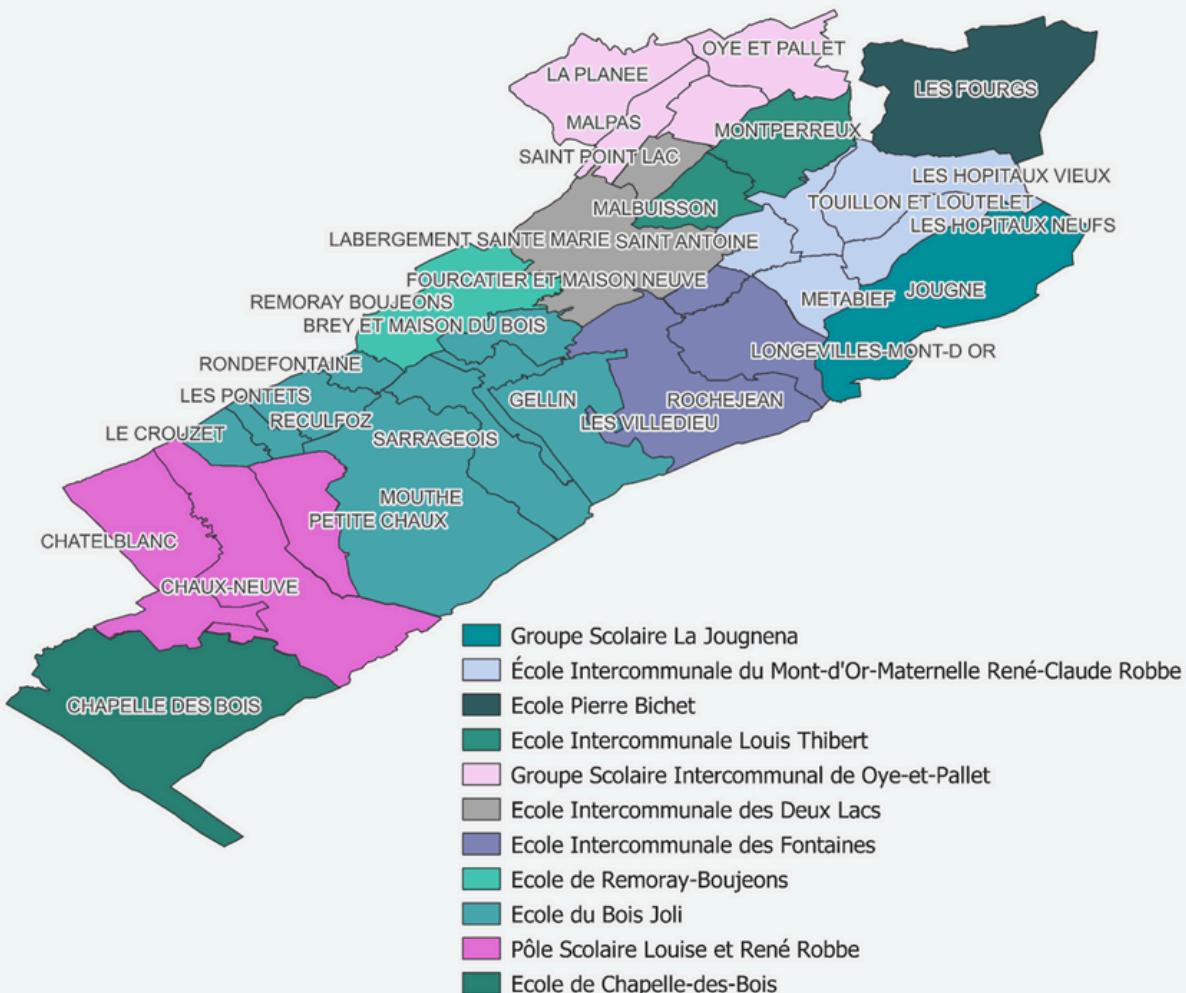
Affaires scolaires

Un paysage éducatif stable mais contrasté

Le territoire de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) est organisé selon la carte scolaire présentée ci-dessous. Ce réseau compte 14 établissements scolaires (12 publics et 2 privés) qui accueillent un peu plus de 2000 enfants, répartis dans nos communes.

Cette année, les effectifs scolaires globaux se maintiennent à un niveau stable. Cependant,

nous observons des dynamiques variables d'un village à l'autre. La croissance démographique de certains villages se traduit par une fréquentation accrue de leurs écoles. Malheureusement, cette rentrée de septembre a été marquée par la fermeture de deux classes sur le territoire (LABERGEMENT-SAINTE-MARIE et sur le groupe scolaire MALBUISSON/MONTPERREUX), reflétant des ajustements nécessaires au regard des capacités d'accueil.



La dérogation scolaire : solution encadrée

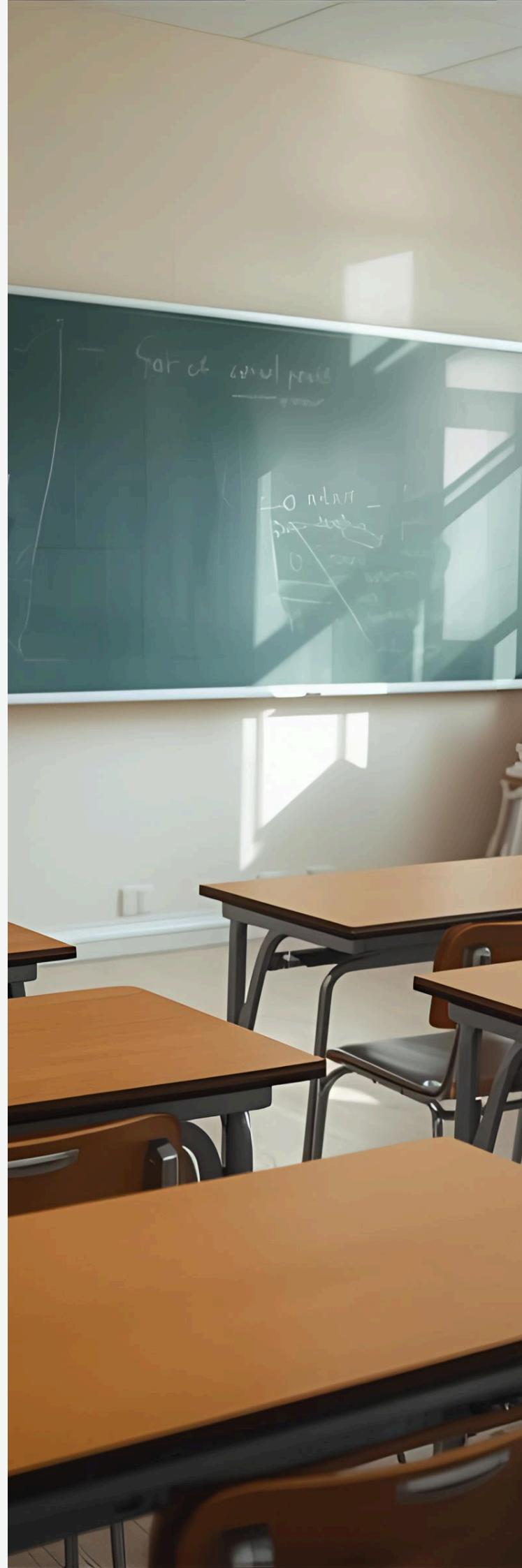
Parfois, des circonstances organisationnelles font que les parents souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans une autre école que celle de leur secteur. Le formulaire de demande de dérogation est disponible en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes. Pour la rentrée 2025/2026, plus de 40 dossiers ont été déposés au service des affaires scolaires.

Pour permettre un traitement optimal des demandes, des délais stricts sont à respecter et le dossier doit être déposé au minimum 03 mois avant la date souhaitée d'application de la dérogation.

Il est rappelé que les dérogations sont accordées selon des principes clairs, déterminés par le code de l'éducation, et selon les capacités d'accueil des établissements scolaires. Sont considérées comme étant de droit les dérogations sollicitées pour :

- La poursuite de scolarité dans le même établissement, pour l'élève en cours de cycle (Cycle I : PS-MS-GS, Cycle II : CP-CE1-CE2, Cycle III : CM1-CM2)
- Le rapprochement de fratrie ;
- Des raisons de santé (notamment handicap, etc.).

Même dans les situations ouvrant un cas de dérogation de droit, les parents sont dans l'obligation de déposer une demande de dérogation auprès de la collectivité.



Mise en oeuvre d'un nouveau soutien infirmier dans nos écoles



Afin de renforcer l'accompagnement sanitaire de nos élèves de maternelle et de primaire, une nouvelle organisation des services infirmiers est mise en place sur notre territoire.

Suite à une communication récente de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, les personnels infirmiers des collèges de secteur consacrent désormais 30% à 40% de leur temps de travail à intervenir auprès des écoles maternelles et primaires.

Cette mutualisation des ressources vise à promouvoir et intégrer la politique de prévention sanitaire et sociale en faveur des jeunes enfants, développer le repérage et l'accompagnement des élèves dès l'apparition de difficultés, et garantir un meilleur suivi médical et de prévention pour les plus jeunes et tout au long de la scolarité.

La Communauté de Communes s'engage activement pour faciliter cette nouvelle mission :

- En assurant, dès que possible, la fourniture du matériel informatique nécessaire aux infirmières pour la gestion et le suivi des dossiers de santé en milieu scolaire.
- En mettant en place des solutions pour le transport du matériel médical entre les différents sites, afin de garantir des déplacements efficaces pour les professionnels de santé.

Sécurité en milieu scolaire : Déploiement des mallettes PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), qu'est-ce que c'est ?

Le PPMS est un document réglementaire obligatoire pour toutes les écoles. Il vise à organiser la gestion de crise en cas d'événement grave (catastrophe naturelle, risque technologique, intrusion/attentat...) en attendant l'arrivée des secours. Son objectif principal est de mettre en sûreté les élèves et le personnel grâce à des exercices réguliers (confinement, évacuation). Plusieurs exercices sont réalisés chaque année.

Notre investissement

Pour que chaque école soit parfaitement équipée, la collectivité a investi dans l'acquisition de mallettes PPMS complètes. Ces kits contiennent le matériel essentiel (trousse de premiers secours, lampes, fiches réflexes, etc.) pour appliquer correctement le plan de mise en sûreté en cas de besoin.

Ce matériel, indispensable à la bonne application du PPMS, a représenté un budget total d'environ 2 400 € au bénéfice de nos écoles.





Urbanisme

Urbanisme : Une Compétence Communale

La compétence en matière d'urbanisme est assurée par la Commune. C'est à elle qu'incombe la responsabilité de faire respecter les règles établies, que ce soit celles définies par son Plan Local d'Urbanisme (PLU), si elle en possède un, ou celles fixées par la législation nationale (Code de l'Urbanisme).

Elle doit ainsi traiter toutes les demandes d'urbanisme formulées par ses administrés et procéder à leur instruction.

Le Service d'Urbanisme : L'instruction des dossiers pour le compte des communes

Bien que les Communes aient la compétence en urbanisme, certaines d'entre elles bénéficient d'un service d'urbanisme mutualisé pour faciliter sa mise en œuvre. Ce service est chargé d'examiner les demandes de permis de construire ainsi que les déclarations préalables de travaux pour vingt-six des trente-deux Communes de notre territoire (celles qui ne sont pas sous le Règlement National d'Urbanisme).

Ce travail est effectué par deux agents instructeurs qui interviennent dans le cadre d'une législation clairement définie notamment par les communes, et de la réglementation en vigueur sur le territoire communal, notamment :

- Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme (élaboré et validé par les Communes) ;
- Les Cartes Communales ;
- D'autres documents pertinents.

Ils soumettent ensuite une proposition de décision au maire, qui a le dernier mot sur son application.

Il est essentiel de noter que pour les communes qui adhèrent à ces services, toutes vos demandes (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, etc.) peuvent être soumises sur le site cclmhd.fr/guichet-unique.

Un Service à l'Écoute des Administrés

Les instructeurs sont disponibles pour répondre à vos questions par téléphone ou lors de rendez-vous. Une permanence, animée par un technicien représentant l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), est également organisée tous les deux mois dans les locaux de la Communauté de Communes depuis janvier 2024. Ce technicien sera à même de répondre à vos interrogations concernant l'architecture de votre projet, qu'elles relèvent ou non de son domaine d'intervention, il est également compétent pour toute demande nécessitant l'avis de l'ABF.





TOUTES LES SORTIES ET ACTIVITÉS DU TERRITOIRE !

Retrouvez toutes les activités du Haut-Doubs !

Je suis / Sortie / Découvrir / Apprendre / S'investir / Partager / Se connecter /

De recherche : Quand : Quoi / Pour qui : Où : Dans les 2 km(s) : RECHERCHER

À venir

- EXPOSITION PORTES OUVERTES
- EXPOSITION PORTES OUVERTES
- STAGE /ATELIER
- RANDONNÉE, BALADE, VISITE GUIDÉE

Exposition - Un jardin extraordinaire
07/09/2024 14h00 - 09/09/2024 09h00

Exposition artistique - De nature magique
11/03/2025 14h00 - 23/03/2025 09h00

Atelier : "SENIR ET CREER"
08/02/2025 09h30 - 17h00

Randonnée, balade, visite guidée
08/02/2025 09h00

UN SITE GRATUIT

Vous êtes ici : Accueil / Découvrir / Apprendre / Les activités à l'année

Recherche

Chercher... RECHERCHER

Recherche avancée

Catégories

Activité

- Activités manuelles & créatives
- Bien-être
- Culture
- Echanges et réflexion
- Ecologie et nature
- Jeux et Loisirs
- Sciences et technique
- Sports

Activités manuelles et créatives

Bien-être

Culture

Ecologie et nature

Jeux et Loisirs

Sciences et techniques

AGENDA DES ÉVÈNEMENTS

Vous êtes ici : Accueil / Sortie

Prochains événements

Voici les événements à venir. Vous ne voyez pas le vôtre ? Renseignez-le vite !

Mots clés : Quoi / Pour qui : Toutes les dates : RECHERCHER

- EXPOSITION PORTES OUVERTES
- EXPOSITION PORTES OUVERTES
- STAGE /ATELIER

Exposition - Un jardin extraordinaire
07/09/2024 14h00 - 09/09/2024 09h00

Exposition artistique - De nature magique
11/03/2025 14h00 - 23/03/2025 09h00

Atelier : "SENIR ET CREER"
08/02/2025 09h30 - 17h00

Quoi

- Marché, Brocante, Vide-greniers
- Fête, Carnaval, Kermesse
- Spectacle, Concert
- Exposition, Portes ouvertes
- Rencontre, Conférence
- Stage, Atelier
- Sport
- Randonnée, Balade, Visite guidée
- Jeux, Concours

Pour qui

Plus d'infos ici



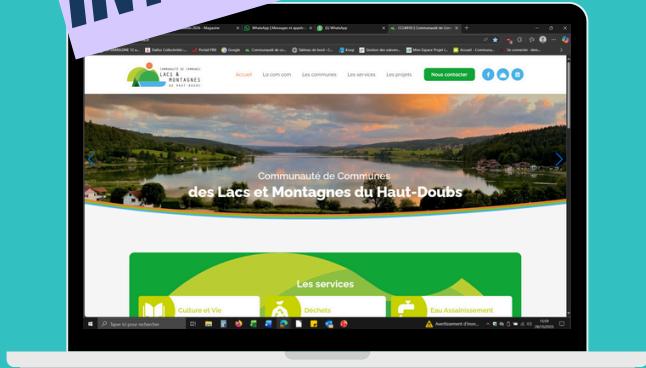
Suivez-nous !



**SUR
FACEBOOK**

COMCOM LMHD
& TOURISME LMHD

**SUR NOTRE SITE
INTERNET**



WWW.CCLMHD.FR

**SUR
LINKEDIN**

N° Dépôt Légal janvier 2026

N°ISSN : 2646-0246

Directeur de publication : Jean-Marie SAILLARD

Equipe rédactionnelle : Commission communication et services de la CCLMHD

Coordination : Jean-Bernard THERY

Crédits photos : CCLMHD et Marvin AVILA

Imprimé par Simon Graphic en 11 500 exemplaires sur papier recyclé

Distribué par les communes de la CCLMHD